

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2215

présenté par
M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« personnes »,

le mot :

« demandeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.